

SPF SANTÉ PUBLIQUE
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT

Bruxelles, le 13/03/2025

Direction générale Soins de santé

CONSEIL FÉDÉRAL DES
ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Réf. : CFEH/D/616-1 (*)

Avis du CFEH - Innovation

Au nom de la Présidente du CFEH,
Margot Cloet

Sabine Stordeur
Directrice générale

(*) Le présent avis a été approuvé par la plénière (par e-mail) le 13/03/2025 et ratifié par le Bureau à cette même date

Contexte

La demande d'avis du ministre du 30 janvier 2025 concerne le lancement d'un appel à projets basé sur trois piliers :

- Digital Health Technology Integration Layer (DHTIL)
- Extension des projets d'innovation et des projets 'data capabilities'
- PROMS et PREMS

Il s'agit d'un financement unique de 3 à 4 millions d'euros dans le BMF 2025.

Avis

Le CFEH réagit positivement à l'initiative du ministre de continuer à investir des ressources dans des projets pilotes en vue de la transition vers des outils de soins plus numériques et intégrés. Le CFEH approuve également les choix stratégiques ainsi que l'approche visant à encourager les initiatives *bottom-up*. Toutefois, le CFEH demande de prendre en compte les points suivants :

Clarté

Il est évidemment nécessaire d'apporter plus de clarté sur les modalités de l'appel à projets ainsi que sur le budget total afin d'aboutir à une combinaison optimale de projets. Quelles seront les priorités établies ? Comment se déroulera la sélection ? Le CFEH souhaite être impliqué dans l'élaboration de ces modalités afin de garantir qu'elles prennent suffisamment en compte les possibilités et la faisabilité pour le secteur hospitalier.

Information des coupoles

Dans ce contexte, le CFEH demande que les coupoles des organisations hospitalières soient informées de manière proactive sur la communication adressée aux hôpitaux concernant les différents appels à projets. Cela permettrait de résoudre plus efficacement d'éventuelles ambiguïtés qui pourraient survenir lors du processus d'appel, non seulement par l'administration, mais aussi avec le soutien des fédérations hospitalières.

Ouverture et uniformité

Concernant spécifiquement le pilier DHTIL, le CFEH plaide fermement pour éviter autant que possible le *vendor lock-in* lors du choix des options technologiques. En effet, le secteur hospitalier est trop souvent confronté à des acteurs commerciaux dominant le marché avec leurs solutions. La mention explicite d'un acteur commercial dans la demande d'avis renforce cette préoccupation. Le

CFEH demande donc expressément que cet exemple soit retiré des communications ultérieures dans ce cadre.

La *Digital Health Technology Integration Layer* doit être un système ouvert qui centralise la communication et auquel tous les acteurs du marché doivent avoir un accès équitable, sous réserve du respect de certaines conditions. De cette manière, la législation sur les marchés publics sera pleinement respectée. Ainsi, les hôpitaux pourront sélectionner un fournisseur en fonction de critères tels que la valeur ajoutée démontrée, plutôt que sur la seule base de la position sur le marché ou du prix.